

Malaucène, le 3 décembre 2023

Chers tous, membres de l'association, sympathisant(e)s et ami(e)s,

Comme vous le savez, nous avons acquis l'intégralité des Papeteries de Malaucène, une immense friche industrielle à l'abandon depuis 2009. L'énorme potentiel de ce site offre une opportunité rare d'un développement diversifié, apte à répondre à une forte demande locale et régionale.

La plaquette jointe vous donne un aperçu du site et de ses possibilités. Le thème central de notre projet est la transition écologique, autour de l'économie sociale et solidaire, et également culturelle pour répondre à la forte demande du territoire de Malaucène.

Nous avons besoin de fonds importants pour financer l'acquisition, sécuriser et aménager le site, et lancer des études et un avant-projet. Ainsi, nous avons créé un fonds de dotation adossé à l'association, et une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Le Fonds de Dotation collecte les fonds et les redistribue à l'association pour la réalisation de son projet. La SCIC est responsable de la mise en œuvre et de l'exécution du projet sur le site.

Pour contribuer à sa réalisation et faire vôtre ce projet, vous pouvez:

1) faire un don au fonds de dotation pour un projet d'intérêt général:

"Reconversion des papeteries de Malaucène"

- à titre individuel: 66 % seront déductibles de vos impôts sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable. (Vous versez 1 000 €, cela vous coûtera 340 €.)
- comme mécène d'entreprise, permettant une déduction de 60 % dans la limite de 20 000 € (plafond annuel reportable sur 5 ans).

Un bulletin de don au Fonds de Dotation est fourni en pièce jointe.

2) acheter des parts de la "SCIC-La Fabrique du Ventoux."

Cette acquisition offre des avantages fiscaux. Les investisseurs bénéficient d'une réduction de l'impôt sur le revenu de 25% du montant de la souscription. La déduction est limitée à 10 000€ par an, l'excédent pouvant être reporté les cinq années suivantes.

Un bulletin de souscription de parts sociales est fourni en pièce jointe. Vous pouvez vous informer sur le fonctionnement et sur les statuts de notre SCIC par les liens fournis.

Vous pouvez diffuser cet appel à vos connaissances, en leur proposant de nous joindre s'ils souhaitent nous soutenir.

Ensemble, redonnons vie à ce site exceptionnel, en remettant en valeur un patrimoine industriel vieux de plus de cinq siècles et en investissant dans un projet de communauté humaine, éthique intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et culturels.

Le Conseil de l'association La Fabrique du Ventoux

En PJ, une présentation de notre projet. Vous pouvez aussi le consulter:

<https://www.lafabriqueduventoux.fr>

<https://www.facebook.com/lafabriquedemalaucene>

Courriel : lafabriqueduventoux@gmail.com N° SIRET de l'association: 921 354 916 00014.

Pour nous soutenir et rester au courant de nos activités, vous pouvez adhérer à l'association ou vous réabonner pour l'année 2023.

Bulletin de don au fonds de dotation:
"Reconversion des papeteries de Malaucène" *

Merci de compléter et signer ce formulaire puis de le retourner à:

La Fabrique du Ventoux: 377 chemin d'Entrevon-Est, 84 340 Malaucène

ou courriel: fonds.dotation@lafabriqueduventoux.fr

ou encore: [helloasso/La Fabrique du Ventoux](#)

☐ **Don en tant que particulier**

Nom :

Prénom:

Adresse :

Courriel :

Montant du don: €

☐ **Don en tant que société**

Dénomination de l'entreprise :

Forme juridique :

Numéro SIREN :

Adresse :

Courriel :

Montant du don: €

Date et signature :

Veuillez indiquer dans le libellé du virement "Reconversion des papeteries de Malaucène"

IBAN: FR76 4255 9100 0008 0268 8953 705

La Fabrique du Ventoux, bénéficiaire du Fonds de dotation, vous fournira un reçu fiscal.

N° SIRET de l'association: 921 354 916 00014

** JOAFE du 26 septembre 2023, annonce de création n° 2367*